

N° CG 2006/III - Ge/18
Séance du 23 JUIN 2006



**OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :
LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL,
EXERCICES 2000 ET SUIVANTS**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 241-11 du Code des juridictions financières,
- VU l'article R 241-17 du code précité,
- VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant le Laboratoire Vétérinaire Départemental pour les exercices 2000 et suivants,
- VU l'avis des Commissions réunies,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

- Donne acte au Président de la communication relative aux Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant le Laboratoire Vétérinaire Départemental.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 27 JUIN 2006
Publication 30 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER